

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 11-12-2024  
Et publication le : 18-12-2024  
Le Maire,



### Passage des Ecoliers – Acquisition de deux places de stationnement sises sur la parcelle AP 377

**Vu** l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

**Vu** le projet de vente de deux places de stationnement sur la parcelle AP 377 faisant partie de la copropriété Le Laudon 3,

**Vu** le besoin d'améliorer les conditions de stationnement des véhicules intervenant pour l'entretien du cimetière,

**Considérant** l'opportunité qu'a la commune de faire l'acquisition de deux places de stationnement à proximité immédiate du cimetière,

**Considérant** que les deux places de stationnement contiguës sont cédées au prix de 9 000 €, frais d'agence inclus,

**Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition de deux places de stationnement dans la copropriété Le Laudon 3 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Grégory de LA CHAPELLE



Le Maire,  
Michel BEAL

